



Copropriétaire en difficultés humaine

Par **Nippon**, le 28/12/2024 à 18:31

Bonjour,

Nous avons un couple qui vit dans un 2 pièces, qui sont en grande difficulté.

Pas de famille proche, donc totalement seuls.

Madame a la maladie d'Alzheimer

Monsieur subit une dialyse à l'hôpital 3 fois par semaine.

Dans la nuit du 24 au 25 décembre, Mme se trouvant mal, le couple a appelé les pompiers.

Mais ayant laissé les clés sur la porte, ceux-ci n'ont pas pu entrer. Finalement ils sont passés par l'appartement du dessus, "en rappel", via les fenêtres.

Le lendemain, Monsieur seul, a fait un malaise et a appelé les pompiers qui sont repassés par les fenêtres.

Ces 2 personnes sont en grande détresse humaine...et risquent aussi de faire des dégâts. Ils ont par exemple laissé leur plaque électrique allumée...

Que peut-on faire pour les protéger et protéger l'immeuble ?

Merci pour vos aides des pistes qu'on pourrait avoir.

Par **Fructidor**, le 28/12/2024 à 18:41

Bonjour . Peut-être pourriez vous contacter un service d'urgence sociale: Un travailleur social peut évaluer la situation et proposer une prise en charge adaptée.

En outre, lisez ceci/

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33954>

[Numéros utiles| Pour les personnes âgées](#)

Par **Zénas Nomikos**, le 28/12/2024 à 20:41

Bonjour,

je vous propose d'envoyer, dans les meilleurs délais, un RAR circonstancié au procureur de la République qui pourra donner suite en ordonnant un placement gériatrique en hôpital public et/ou un placement sous tutelle/curatelle.

Par **Nippon**, le **29/12/2024** à **10:06**

Merci.

Je vais regarder ceci en parallele: <https://seinesaintdenis.fr/solidarite/action-sociale/le-service-social/article/circonscription-conventionnee-de-service-social-de-pantin>

Par **Zénas Nomikos**, le **29/12/2024** à **15:52**

un peu dans le même genre, sur Paris notamment :

/zone-de-gratuite-juridique/type.php?id_theme=7739

Par **Zénas Nomikos**, le **29/12/2024** à **15:55**

</numeros-telephone-urgence-pour-victimes-30577.htm>